

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 16 décembre 2020**

**La séance est ouverte à 19h**

Absents représentés : Mme Magali ARNAUD (pouvoir donné à Josiane RIBAIL), M. Roland AMADOR (pouvoir donné à Fabrice ROUX).

Absent : Auria MICHEL

**Ont été votées, à l'unanimité, les délibérations suivantes :**

- **Convention de délégation service public du Camping des Sérignons : Approbation de l'avenant n°4** : Le contrat de DSP a été conclu pour une durée de 18 ans, le terme de la convention est établi jusqu'au 31 décembre 2023. Au cours de l'exercice 2020, le délégataire, la SARL Latitude, s'est rapproché de la commune afin de faire le bilan des investissements réalisés et des investissements rendus indispensables pour maintenir la qualité du service et des prestations offertes aux usagers. La conclusion de la commune est que l'exécution du service public nécessite des investissements à hauteur de 77 936€ HT, d'ici au terme des 18 années de la convention. Une solution est proposée afin de résoudre ce problème :

- La commune prend en charge le financement d'une partie des travaux pour un montant HT de 14 876€
- Le délégataire prend à sa charge le financement des travaux à concurrence d'un montant 63 060€ HT.

Cette solution implique de prolonger de 3 ans la convention en cours, pour des raisons de durée d'amortissement et de retour sur investissement pour le délégataire.

La convention initialement conclue jusqu'au 31 décembre 2023 sera prolongée jusqu'au 31 décembre 2026.

- **Aménagement et sécurisation de l'accès au chemin des écoles** : La commune souhaite désenclaver la sortie et l'entrée de l'école primaire et la micro-crèche en reliant le chemin des écoles, qui se trouve en impasse, au chemin de la Plaine, en instituant un sens unique de façon à augmenter la sécurité des parents et des élèves. Il est également envisager de réaliser des trottoirs afin de relier le chemin de la Plaine au chemin des écoles et le chemin des écoles aux trottoirs de la RD994. Enfin, un aménagement du réseau pluvial existant sera fait à l'occasion de ces travaux. Un projet a été réalisé par un bureau d'études pour chiffrer ces travaux. Le montant se monterait à 227 000€ HT. Ces travaux seront dévolus par appel d'offres selon les financements. La municipalité demandera donc des subventions auprès du conseil départemental, du conseil régional et de l'Etat (DETR).

**Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h15.**

Le Maire,



**Maurice CHAUTANT**